

- Le Martinie : traitement de type filtration sur sable dimensionné pour 50 EH, recevant une faible charge,

Le reste de l'habitat (environ 163 logements) est dispersé en périphérie du bourg et sur une trentaine de hameaux.

Les extensions de réseau envisagées en périphérie du bourg mettent en évidence le coût extrêmement élevé de l'assainissement collectif, irréaliste pour un budget communal – rappel du décret n° 2006-503 du 2 mai 2006 art.1 Journal Officiel du 4 mai 2006 : « Peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif ».

Le zonage d'assainissement collectif de la commune de Confolens devrait logiquement se limiter aux secteurs actuellement desservis et aux zones de développement futur de type AU et Aux, où l'urbanisation se fera sous forme d'opérations d'ensemble

Le zonage d'assainissement proposé se dissocie par conséquent du règlement du PLU, qui impose l'assainissement collectif à l'ensemble des zones U (à l'exception de UY) – carte de zonage d'assainissement en pièce jointe -

Monsieur Le Maire rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 22 février au 27 mars 2017 inclus.

Le commissaire enquêteur a, en date du 25 avril 2017, rendu ses conclusions qui ont été complétées par un complément demandé par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 10 juin 2017. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique et émet cependant une réserve. Il demande à ce que les différentes recommandations énumérées ci-après :

- Les listes imprécises des éligibles et non éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et autres aides publiques cumulables,
- Le propriétaire doit garder le libre choix de l'installateur habilité pour les travaux,
- Les délais mal connus des mises aux normes, le risque de surendettement de certains propriétaires aux petites ressources,
- Les informations pas très précises pour chaque propriétaire,

Soient prises en considération à la révision du zonage d'assainissement dans sa globalité, sur le territoire de la commune de Confolens.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuve la révision et les plans de zonage d'assainissement des eaux usées tels qu'ils sont annexés au dossier.
- Informe que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.
- Informe que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :
  - à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
  - à la préfecture.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
- Dit que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLU.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 12 octobre 2017

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens



AR PREFEC

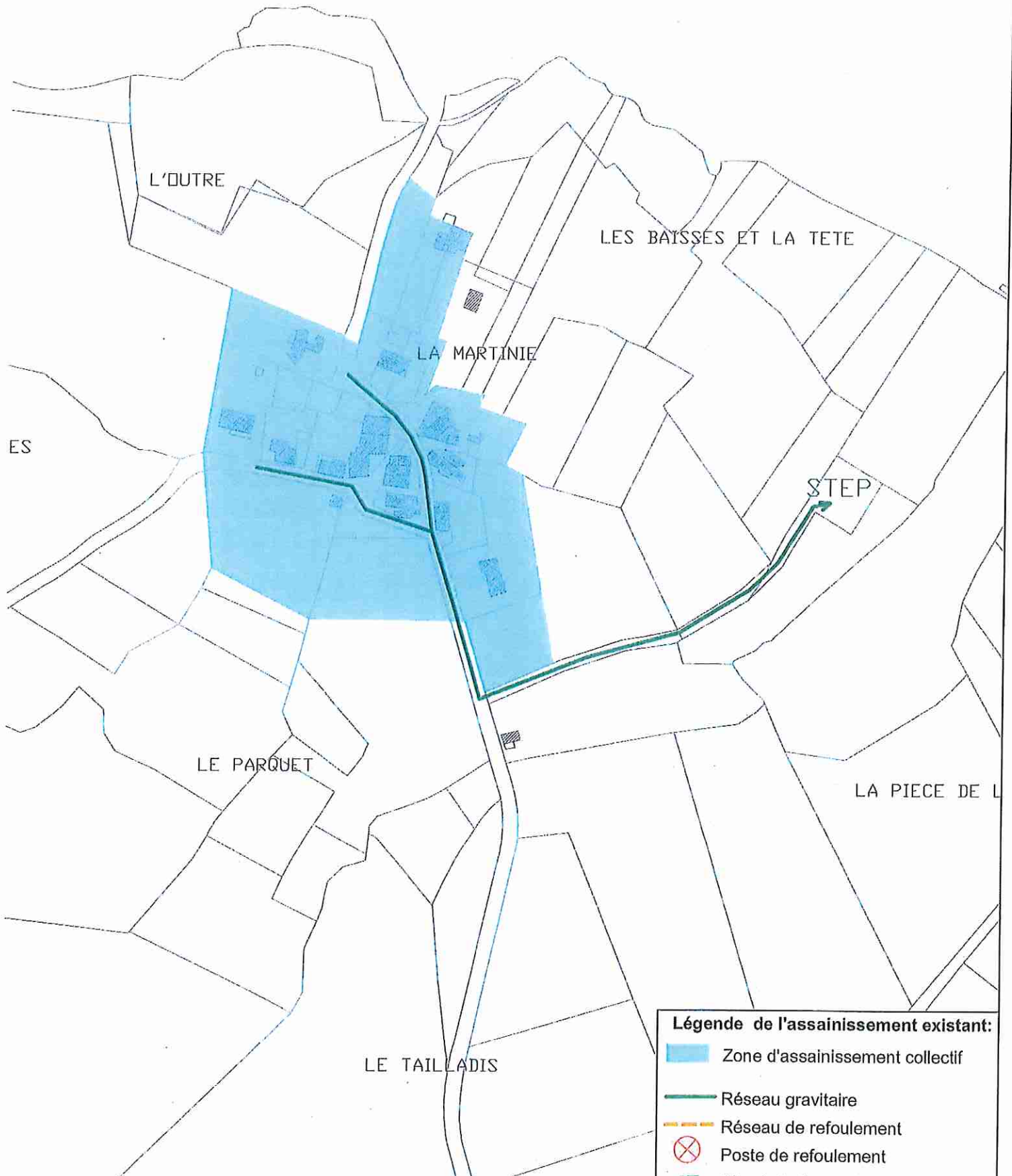
**GEDDEC**

016-200054047-20171009-2017\_10\_09\_06-DE  
Reçu le 19/10/2017





## Commune de CONFOLENS

### Réseau d'assainissement existant

Echelle : 1/3000

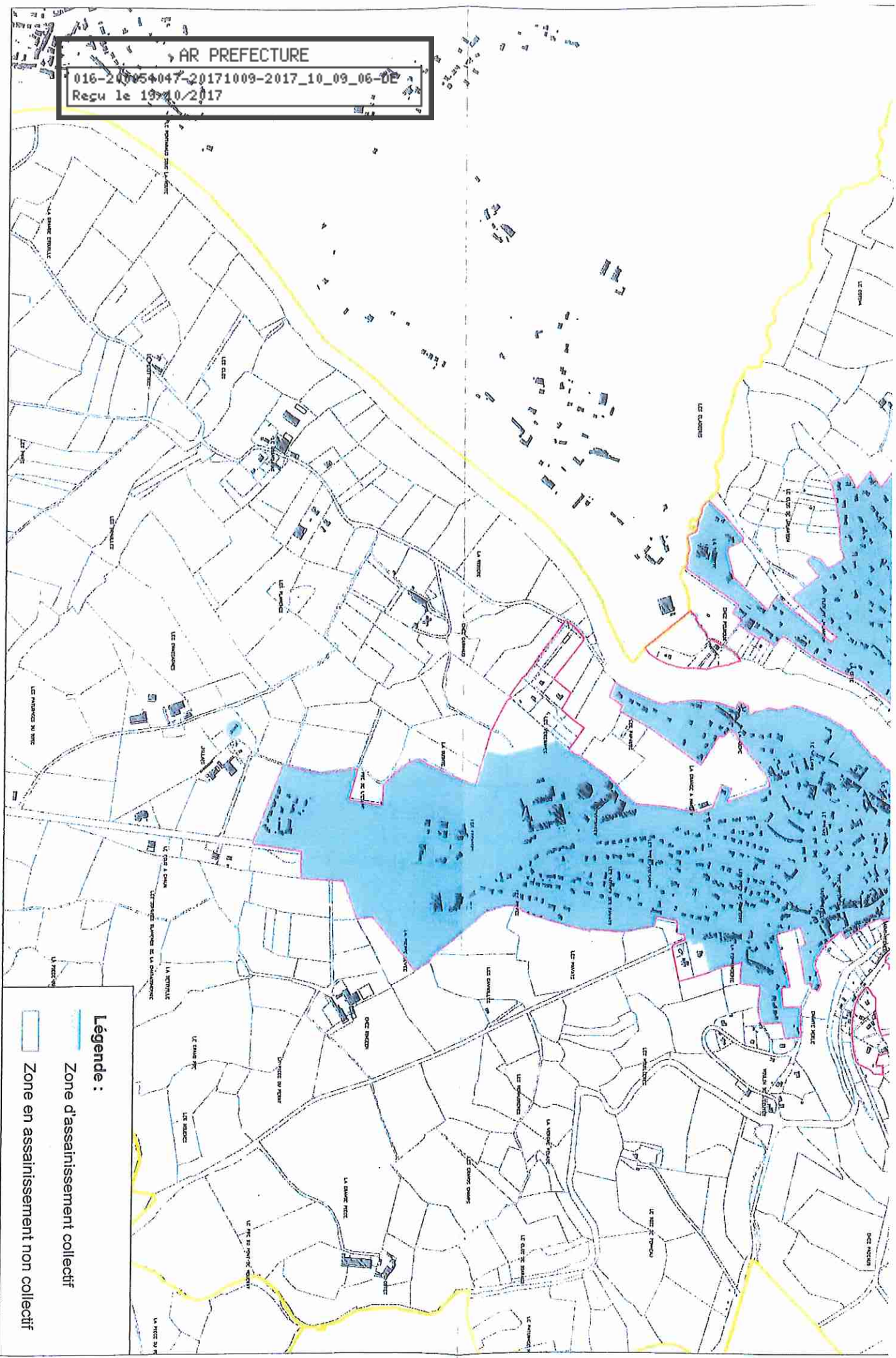


#### Légende de l'assainissement existant:

-  Zone d'assainissement collectif
-  Réseau gravitaire
-  Réseau de refoulement
-  Poste de refoulement

AR PREFECTURE

016-200054047-20171009-2017\_10\_09\_06-DE  
Reçu le 19/10/2017



Légende :

Zone d'assainissement collectif

Zone en assainissement non collectif